



COMMUNE DE CHAMPÉRY

Administration Communale
Rue du Village 46
Case postale 54
1874 Champéry

Tél. +41 24 479 09 09
Fax. +41 24 479 09 00
www.admin-champéry.ch
commune@champéry.ch

Informations concernant les collecteurs de PET aux Ecopoints

Champéry, le 27 août 2018

Madame, Monsieur,

Nous avons été avertis par le repreneur PET Recycling que les collecteurs de PET de la Commune sont très fréquemment souillés par d'autres plastiques. Si cette situation persiste et que le tri n'est pas fait correctement, il nous a informé que le PET provenant des Ecopoints de la Commune ne serait plus repris. De ce fait, nous nous verrions dans l'obligation de retirer les collecteurs de PET des Ecopoints.

Par la présente, nous souhaitons vous rappeler que seules les bouteilles à boisson en PET disposant d'une étiquette sur laquelle figure le logo suivant sont autorisées à être déposées dans les collecteurs à PET.



Vous avez également la possibilité d'éliminer vos bouteilles à boisson en PET via d'autres cheminements :

- Des collecteurs de PET sont disponibles à la déchetterie. Vous pouvez y déposer vos bouteilles durant les heures d'ouverture sous la surveillance d'un employé communal.
- Les bouteilles peuvent également être rapportées aux points de vente, les commerçants sont légalement tenus de les reprendre.

La Commune vous offre la possibilité d'acquérir auprès du surveillant de la déchetterie des sacs pour le PET, cela vous permettra de stocker vos bouteilles chez vous avant de les déposer à la déchetterie ou dans un point de vente.

Nous en profitons pour vous rendre attentifs qu'il en va de même pour le papier et le carton qui doivent être recyclés le plus proprement possible ainsi que pour les boîtes en fer blanc et les canettes en aluminium qui peuvent être déposées conjointement dans les containers gris disponibles aux Ecopoints ainsi qu'à la déchetterie.

Pour plus d'informations concernant le tri du PET, nous vous invitons à consulter le site internet www.petrecycling.ch sous la rubrique « Collecter ».

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Municipalité de Champéry

Le Président Le Secrétaire

Luc Fellay

Etienne Délez

